





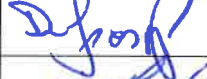

COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

Roche, le 10 septembre 2025

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'étude

**du préavis n° 44/2025 relatif à une demande de crédit d'apurement pour la
construction du Canal du Haut-Lac**

	Séances			Emoluments	Signatures	
	02.09.25					
Rapporteur	Gilles Nagloo	X				
Membres	Angela Jordan	X				
	Philippe Dufresne	X				
	Christian Delacrétaz	X				

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission nommée s'est réunie le 2 septembre 2025 en compagnie de M. Eric Portner, Municipal afin de traiter du préavis N° 44/2025 relatif à une demande de crédit d'apurement pour la construction du Canal du Haut-Lac. Nous tenons à le remercier pour les explications fournies et le temps accordé à répondre à nos questions.

Comme stipulé dans le préavis, diverses modifications ont été demandées lors de la mise à l'enquête du projet, notamment par les CFF. En plus d'un nouveau tracé à étudier, le projet initial étant trop proche des aiguillages de voies de chemin de fer, les dates des travaux ont été imposées et des mesures des surveillances demandées. De ce fait, le chantier a eu 2 ans de retard par rapport à ce qui avait été planifié. Couplé à la crise sanitaire du Covid, qui a eu pour conséquence une augmentation significative des prix des matériaux de construction et à divers sondages archéologiques, la facture a logiquement explosé. Le détail des augmentations vous est joint au présent rapport.

Il est important de préciser que le Maître d'Ouvrage de ce projet est le Canton de Vaud, respectivement la DGE-Eau. C'est lui qui impose le rythme de conduite et nous, comme les communes voisines, ne pouvons que suivre la cadence imposée par le département cantonal concerné. De plus, la Municipalité actuelle a dû insister auprès de la DGE-Eau pour obtenir une clôture des comptes afin de présenter ce préavis.

Les deux autres communes partenaires que sont Rennaz et Noville doivent elles aussi apurer leurs comptes. L'augmentation du budget a des conséquences pour tout le monde, malgré une clé de répartition leur donnant un pourcentage de prise en charge inférieur au nôtre.

Afin d'être complet, nous précisons que toutes les factures concernant ce projet ont déjà été payées, y compris la plus-value qui nous est soumise à validation. Il s'agit de régulariser les comptes administrativement parlant.

En conclusion, au vu de ce qui précède, la commission nommée vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

- Vu** préavis N° 44/2025 relatif à une demande de crédit d'apurement pour la construction du Canal du Haut-Lac
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
- Décide :**
1. D'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 108'884.28 pour apurer les montants engagés en complément au préavis n° 36/2019.
 2. D'amortir cette dépense supplémentaire en une seule fois par un prélèvement au fond de réserve Domaine et Bâtiments (9282.2).

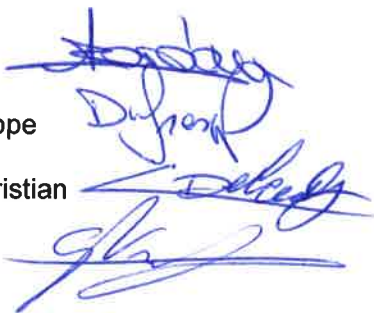
Ont signé :

Jordan Angela

Dufresne Philippe

Delacrétaz Christian

Nagloo Gilles



7 Coûts des travaux et honoraires supplémentaires

Descriptif	Devis		
	Initial	Nouveau	Delta
A Travaux Lot 1: secteur Rennaz-Noville (Travaux en cours)			
1) Sondages archéologiques (montant HT)	93 000	352 000	259 000
2) Renforcement lit et berges+travaux Grangettes+épuiement eaux + déplacement conduites EP et Epot RC 725	4 213 000	4 876 000	663 000
3) Végétalisation secteur Roche-Noville y c. Grangettes	50 000	226 000	176 000
B Travaux Lot 2: secteur Roche (Miro-tunnelier)			
4) Déplacement conduites EU-EP Secteur Roche	-	360 000	360 000
5) Ouvrages bétons	-	350 000	350 000
6) Déplacement conduites gaz (Holdigaz)	-	70 000	70 000
7) Epuisement des eaux	-	270 000	270 000
8) Canalisation et évacuation eaux	-	107 000	107 000
9) Plus value sur micro-tunnelier et divers (bourrage voies, installations ...)	-	200 000	200 000
10) Renforcement lit, berges, ouvrages et seuil sur secteur Roche	10 000	310 000	300 000
11) Suivi CFF	-	120 000	120 000
12) Défrichage secteur Roche	-	40 000	40 000
13) Végétalisation	-	50 000	50 000
C Divers			
14) Régie	54 000	120 000	66 000
15) Divers et imprévus (secteurs Roche et Rennaz-Noville)	388 671	415 216	26 545
Total Travaux (HT):			3 057 545
TVA: 7.70%			235 283
Total Travaux (TTC):			3 292 828
D Honoraires, foncier, frais et hausses			
16) Honoraires pour géotechnique pour micro-tunnel sous CFF et A9	30 000	145 000	115 000
17) Honoraires pour prolongation du chantier et modifications de projet	715 000	830 000	115 000
18) Augmentation travaux géomètres y c. suivi travaux sous voies	100 000	220 000	120 000
19) Foncier: Redistribution, mutations, notaire	100 000	150 000	50 000
20) Intérêts-frais d'emprunt	-	140 000	140 000
21) Hausses travaux ATRA	-	68 506	68 506
Total Travaux et honoraires supplémentaires (TTC):			3 901 334

Le montant total des travaux supplémentaires y compris honoraires, indemnités, intérêts et aspects fonciers s'élève ainsi à 3'901'334 TTC.

8 Calcul Econome

Le rapport utilité/coût a été recalculé tenant compte de ces dépassements et donc pour un montant total des travaux y compris honoraires, indemnités, intérêts et aspects fonciers de 13'950'000 TTC.

Selon le document "résumé" annexé à la présente demande de crédit, ce rapport initialement de 1.8 s'abaisse à 1.5 restant donc largement au-dessus de 1.